

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 05 Juin 2013

Lieu : Mairie

Ouverture de séance : 17 H 30

Présents à la séance : Mesdames Brigitte GIROUD, Régine GONSOLIN, Claire COLLIGNON, Nicole ODDON, Annick VARGOZ, Messieurs Bernard MUNARI, Claude LAGIER, Louis FLAVIEN, Bernard DETRAU, Alain D'HEILLY.

Absents à la séance : Néant.

Secrétaire de séance : Madame Nicole ODDON.

Ordre du jour :

- ⌚ Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 29 Mars 2013.

Délibérations :

- ⌚ Désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant pour siéger au collège électoral du SyME05.
- ⌚ Autorisation de défrichage de 22 ha sur le bois de Cellas dans le cadre du projet de parc photovoltaïque, annulant la délibération du 05 avril 2012.
- ⌚ Transfert de compétence, à la Communauté des Communes du Serrois, pour la réhabilitation des installations d'assainissement autonomes.
- ⌚ Achat ou location de matériel informatique.
- ⌚ Autorisation de signature d'une convention financière entre le SyME05 et la collectivité pour les travaux d'enfouissement des lignes, au titre du programme 2013.
- ⌚ Subventions, cotisations et adhésions 2013.
- ⌚ Demande d'autorisation de stationnement « Taxi de village ».
- ⌚ Arrêt du PLU.

Informations :

- ⌚ Représentant de la Commune à l'association « Souvenir Français ».
- ⌚ AMF TELETHON les 6 et 7 décembre 2013.
- ⌚ Lettre de Madame Eliane BACCHI.
- ⌚ Amendement prise en compte des spécificités canaux d'irrigation de montagne.
- ⌚ ONF – Taxe annuelle de 2, 00 € l'hectare.

- ⌚ Questions diverses.

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 29 Mars 2013

Vote : Unanimité.

Délibérations :

Désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant pour siéger au collège électoral du SyME05

Le Maire donne lecture du règlement intérieur du SyME05, voté en Assemblée Générale le 27 Septembre 2012, reçu en Préfecture le 05 Octobre 2012.

Conformément à l'article 17 de ce dernier, les Communes adhérentes au SyME05 ont l'obligation de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour siéger au sein d'un Collège Electoral ; dont une réunion est fixée le Jeudi 13 Juin 2013 en Mairie d'Aspres-Sur-Buëch.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- | | | | |
|-------------|--------------------------|--------------------------|--------------------|
| ➤ Désigne : | Délégué Titulaire | M. Alain D'HEILLY | Maire |
| | Délégué Suppléant | Mme Annick VARGOZ | Conseillère |

Vote : Unanimité.

Autorisation de défrichement de 22 ha sur le bois de Celas dans le cadre du projet de parc photovoltaïque, annulant la délibération du 05 avril 2012

Cette délibération annule et remplace la délibération n° 27/2012 du 05 Avril 2012.

En application de l'article 130-1 du Code de l'Urbanisme et de l'article 1311-1 du Code Forestier, le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que dans le cadre du projet de parc solaire photovoltaïque au lieu dit « Bois de Celas », il est nécessaire de procéder au défrichement de 22 ha sur la parcelle communale Section A n° 2 et dont le relevé cadastral est joint en annexe à la présente délibération.

Solairedirect et/ou SolaireParcA134 procédera à la demande d'autorisation de défrichement au nom de la Commune de La Bâtie Montsaléon.

Le Maire demande donc au Conseil Municipal d'autoriser Solairedirect et/ouSolaireParcA134 de procéder à la demande d'autorisation de défrichement au nom de la Commune de La Bâtie Montsaléon et d'autoriser le Maire à signer toutes les pièces nécessaires pour cette demande.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Autorise Solairedirect et/ou Solaire ParcA134 à procéder à la demande d'autorisation.
- Autorise le Maire à signer toutes pièces afférentes à cette demande.

*Vote : 9 Voix Pour
1 Voix Contre.*

Transfert de compétence, à la Communauté des Communes du Serrois, pour la réhabilitation des installations d'assainissement autonomes

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2224-1 et suivants ;

Vu l'Arrêté Préfectoral, du 15 Octobre 2007, concernant les statuts de la Communauté de Communes du Serrois ;

Vu la délibération n° 17/13, du 25 Avril 2013, prise par la Communauté de Communes du Serrois ;

Le Maire propose aux membres du Conseil Municipal la modification de l'article 6 des statuts de la Communauté de Communes du Serrois pour mener à bien la réhabilitation des installations d'assainissement non collectif non conformes.

L'article 6 des statuts est modifié comme tel :

B/ Compétences optionnelles :

- Assainissement non collectif : création d'un SPANC intercommunal, coordination et réalisation de programmes de réhabilitation des installations individuelles non conformes.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Accepte le transfert des compétences.
- Approuve la modification des statuts.

Vote : Unanimité.

Achat ou location de matériel informatique

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il a été prévu au Budget Primitif 2013 le remplacement de l'équipement informatique du poste de secrétaire.

Un devis a été demandé à la Société D.P.S. Informatique à Sisteron.

Il nous est proposé l'achat du matériel et un contrat de maintenance pour un montant de 1 749. 76 € HT soit 2 092. 72 € TTC ou la location de ce même matériel pour un montant de 221. 53 € HT soit 264. 95 € TTC par trimestre, pour une durée de 3 ans, soit un total de 3 179. 40 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve le remplacement du matériel informatique par location.
- Autorise le Maire à passer commande.
- Autorise le Maire à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

Vote : Unanimité.

Autorisation de signature d'une convention financière entre le SyME05 et la collectivité pour les travaux d'enfouissement des lignes, au titre du programme 2013

Le Maire donne connaissance aux membres du Conseil Municipal de la Convention C n° 13001, ayant pour objet la participation financière de la collectivité aux investissements du SyME05, dans le cadre des programmes travaux 2013, pour le projet : **La Bâtie Montsaléon « Coordination HTA »**.

Le coût de l'opération à réaliser est de :

Travaux d'aménagement du SyME05	119 000. 00 € HT
Travaux d'éclairage public	4 600. 00 € HT

TOTAL	123 600. 00 € HT

La participation de la Commune de La Bâtie Montsaléon s'élève à : **15 011. 00 €**.

Le Maire sollicite l'autorisation de signer la Convention avec le SyME05.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Autorise le Maire à signer la Convention C n° 13001, et toutes pièces afférentes à ces travaux.

Vote : *Unanimité.*

Subventions, Cotisations et Adhésions 2013

Cotisations :

- ANEM à Paris : 100, 27 €
- AMF05 à Gap : 224, 29 €

Adhésions :

- Association des Maires Ruraux de France à Lyon: 75, 00 €
- Association de Sauvegarde du Patrimoine à Serres : 38, 00 €

Subventions :

- Ecole Elémentaire de Veynes : 15, 00 €
- Comité des Fêtes de La Bâtie Montsaléon : 1500, 00 €
- SSIAD de Serres : 200, 00 €
- Prévention Routière à Gap : 40, 00 €
- MJC de Veynes : 60, 00 €
- Ski Club Veynois à Veynes : 100, 00 €
- ADIL de Gap : 70, 00 €
- Les Jardins des Ophéliades à Serres : 80, 00 €
- MJC de Serres : 180, 00 €

Vote : *Unanimité.*

Demande d'autorisation de stationnement « Taxi de village »

Le Maire expose avoir reçu une lettre, en date du 26 Mars 2013, émanant de Madame Nathalie CHARLES, EURL « Taxi du Village », dont il est fait lecture concernant une demande d'autorisation de stationnement sur la Commune.

Après débat et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ✓ N'autorise pas Madame Nathalie CHARLES à stationner son taxi sur la Commune.

Vote : 8 Voix Contre
2 Abstentions.

Arrêt du PLU

Reporté à une date ultérieure dès que nous aurons tous les éléments.

Informations :

🕒 **Représentant de la Commune à l'Association « Souvenir Français »**

Lecture du courrier reçu le 05 avril 2013.
Aucun représentant pour la commune.

🕒 **AMF TELETHON les 6 et 7 Décembre 2013**

Lecture de la correspondance reçue le 02 Mai 2013 de l'AMFTELETHON.

🕒 **Lettre de Madame Eliane BACCHI**

Lecture de la lettre reçue le 07 Mai 2013.
Emprise communale, une sécurisation par balisage a été mise en place, en attente du chiffrage des travaux éventuels.

🕒 **Amendement prise en compte des spécificités canaux d'irrigation de montagne**

Amendement de la Loi sur l'eau, lecture de l'amendement pour la prise en compte des spécificités des canaux d'irrigation de montagne.

🕒 **ONF – Taxe annuelle de 2,00€ l'hectare**

Lecture d'un mail émanant de l'AMF05 concernant la taxation des hectares relevant du régime forestier au profit de l'ONF.

🕒 **Info Pays Sisteronais Buëch**

Suite à l'Assemblée Générale du Pays Sisteronais Buëch qui s'est déroulée le 01 Juin 2013 à Sisteron, le Maire explique la situation du Pays, la programmation des aides Européennes (FEADER, FEDER, FSE, LEADER 2014/2020), la contractualisation Etat/Région.

🕒 **SIVU des Pays du Buëch d'Hier et d'Aujourd'hui.**

Suite à la disparition du SIVU Patrimoine et Culture, il va être créé le SIVU des Pays du Buëch d'Hier et d'Aujourd'hui. Il nous est demandé de délibérer sur l'adhésion de notre collectivité à ce nouveau Syndicat.

🕒 Questions diverses : Néant.

Le Maire clos la séance à 20 H 30.

Le Maire

Alain D'HEILLY